



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4959

Approbation d'un avenant à la convention du 10 avril 2019 établie entre la Ville de Lyon /
Musée des beaux-arts et l'Université ouverte Lyon 1

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/4959 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DU
10 AVRIL 2019 ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON /
MUSEE DES BEAUX-ARTS ET L'UNIVERSITE OUVERTE
LYON 1 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La collaboration entre l'Université ouverte Lyon 1, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et le Service culturel du Musée des beaux-arts de Lyon a débuté depuis plus d'une dizaine d'années pour organiser des manifestations au musée visant à créer des rapprochements entre culture scientifique et culture artistique.

La programmation d'un cycle de « Regards croisés entre art et sciences » a été mise en place au Musée des beaux-arts depuis plusieurs années, co-animée par un.e scientifique et un.e médiateur.rice culturel.le. Ce cycle est proposé à la fois aux visiteurs du musée et aux auditeurs de l'Université ouverte Lyon 1.

Une convention formalisant les conditions de ce partenariat a été approuvée lors du Conseil municipal du 21 janvier 2019 (délibération n° 2019/4422) et signée le 10 avril 2019.

L'Université ouverte (UO) Lyon 1 et la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts souhaitent modifier les conditions de ce partenariat, un avenant est donc proposé afin de :

- Permettre aux adhérents de l'UO de bénéficier de la gratuité d'accès aux conférences du cycle Arts et Sciences. L'UO s'assurera de l'établissement de listes d'inscription au préalable, dans la limite de 40 places, qui seront pointées par le référent le jour de la conférence, sur présentation de la carte d'adhérent de l'année en cours.
- Ne pas appliquer l'exemption du droit d'entrée pour les adhérents de l'UO dans le cadre des visites guidées. Les adhérents de l'UO s'acquitteront du billet d'entrée au musée et de la visite d'un montant de 3€

Les modifications concernant les conditions du partenariat entre l'Université ouverte Lyon 1 et la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts sont formalisées dans l'avenant joint au rapport.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4422 du 21 janvier 2019 ;

Vu ledit avenant ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- L'avenant à la convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et l'Université ouverte Lyon 1, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.
- 3- Les recettes seront imputées sur les budgets 2019 et 2020, nature 7062, fonction 322, programme ACPBA, opération CULTURBA, LC 66081.
- 4- La gratuité d'accès aux conférences du cycle arts et sciences est approuvée pour les visiteurs présentant la carte de l'Université ouverte en cours, dans la limite de 40 places par conférence, et uniquement dans le cadre de ce dispositif.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER